

GRAND PRIX SENIORS

Pau Golf Club 1856 – 10 et 11 octobre 2020

Email : pau.golf.club@wanadoo.fr - Tél : 05 59 13 18 56 -www.paugolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Le Grand Prix Seniors PGC 1856 est ouvert aux dames et aux messieurs de 50 ans et plus à la veille du 1er tour, ayant la licence 2020, leur certificat médical valide enregistré et s'étant acquittés du droit de jeu fédéral 2020.

II - FORME DE JEU ET CHAMP DES PARTICIPANTS .

Simple Stroke-Play : 36 trous / 18 trous par jour.

- 1 Série Dames (jusqu'à 18.4)
- 1 Série Messieurs (jusqu'à 15.4)

Limitation du champ :

- Le nombre de participants est limité à 96 joueurs dont 21 places réservées aux Dames (hors Wild cards) ;
- Wild cards : limité à 10 joueurs toutes séries confondues ;
- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions ;
- 1/3 des joueurs (plus les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Séniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions ;
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date de limite des inscriptions

Classement :

Exclusivement classement brut et obligatoirement par sexe, à l'issue des 2 tours. En cas d'égalité pour la première place, le départage se fera en Play-Off trou par trou immédiatement après l'arrivée du dernier joueur.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – TIRAGE DES DEPARTS.

Les départs pour le 1^{er} tour se feront en respectant, dans la liste des inscrits, l'ordre du Mérite National amateur puis des index (**Vademecum 2020 § 1.2.1 -7 (7)**)

Pour le 2^{ème} tour et dernier tour, l'ordre des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats.

IV – ENGAGEMENTS.

Inscription avant le 25 septembre 2020 à minuit par écrit au Pau Golf Club 1856 (Rue du Golf – 64140 Billière).

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de téléphone du compétiteur et incluent les droits d'inscription. Aucun engagement par téléphone, fax ou email ne sera pris en considération.

La journée d'entraînement gratuite est prévue le vendredi 9 octobre sur réservation des départs au Pau Golf Club.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf à partir du lundi 28 septembre.

Droits d'engagement :

- Non membres : 80€
- Membres : 25€

V – TENUE.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les « blue-jeans », les tee-shirts, les débardeurs sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.

Attention : Une tenue correcte sera aussi exigée des cadets. Le port des chaussures à clous leur est interdit, ce qui pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

VI – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES.

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le tour joué dans son intégralité.

VII – CONTROLE ANTIDOPAGE.

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire (**Vademecum 1.2.1 -7 (9)**). En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (**lire § 4.1 du Vademecum**).

VIII - REMISE DES PRIX.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 11 octobre, 30 minutes environ après l'arrivée du dernier joueur, et sera suivie d'un cocktail.

IX- COMITE DE L'EPREUVE.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

X – TABLEAU OFFICIEL.

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.